préférerais voyager, être archéologue, ministre, gangster ou rien du tout." On a l'air d'une fausse femme, la pire engeance. »

### OÙ EN SONT LES DROITS DES FEMMES?

### Geneviève COURAUD, Présidente de l'Assemblée des Femmes

Je vais vous faire un aveu : cet été 2016, en préparant cette intervention à votre intention, je me suis sentie, sans doute comme vous tou.te.s, un peu déboussolée. J'ai connu des synthèses féministes plus faciles à faire! Quel message, nos devancières dont Fatima vient de si bien rappeler la mémoire, Thérèse Clerc, Maya Surduts, Benoîte Groult, nous ont- elles laissé? Que penseraient-elles de ce qui se passe? Que penser des événements qui ont agité ces derniers mois? Que penser de la situation dans laquelle est notre pays, et, au-delà, le monde? Quelle lecture féministe rationnelle et synthétique, proposer sur tout ce que nous voyons, lisons et entendons? Que sera demain?

J'ai envie de partager avec vous ces vers du poète persan du XIVème siècle, **Hafez**, qui disent bien notre désarroi et notre espoir :

« Le monde n'est rien, sauf une histoire, Une histoire de déception, de ruse, de sang. Regarde! Cette nuit est enceinte d'un enfant! Toi et moi ne savons pas Personne ne sait qui sera cet enfant Cet enfant, l'enfant de cette nuit, c'est demain! Personne ne sait ce qu'il sera Comment il sera. »

### Penser demain justement!

Notre Université d'été- 2016 est consacrée à un sujet différent de la précédente, la marchandisation du corps des femmes. Elle s'ouvre aujourd'hui, cette 24<sup>ème</sup> Université d'été, dans un climat général profondément bouleversé.

Bizarrement, l'éclairage funeste des dernières semaines en France rend particulièrement affadies, décalées, hors sujet parfois, les événements marquants de cette année écoulée, le terrible exode des réfugiés syriens, les 65 millions de personnes déracinées dans le monde - près de 125 millions concernées par une crise humanitaire, soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans³ – , les milliers de morts en Méditerranée (22 000 entre 2010 et 2015), en France, les contestations sociales, qu'il s'agisse de la mobilisation contre la loi travail, de l'initiative citoyenne « Nuit Debout », ou encore des joutes politiques dans la perspective des primaires des présidentielles à venir. Mobilisations et débats nécessaires néanmoins pour la démocratie, et dans lesquels la place des femmes est comme toujours sujet de contestation.

.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source: Les Nouvelles News

Le climat sécuritaire brouille nos perceptions. Dans un pareil contexte, nos revendications féministes légitimes risquent d'être elles-aussi affadies. Prenons-y garde. L'ordre, l'agenda et le niveau de nos priorités s'en trouvent modifiés et c'est pour cela que, en conscience, plus que jamais, nous devons nous mobiliser. Plus que jamais, nous devons résister aux argumentaires confinant les questions féministes dans les limbes du non-essentiel.

Plus que jamais, conserver comme boussole notre lecture féministe de la société. Et, pour reprendre la phrase d'Yvette Roudy, c'est bien comme courant politique que l'Assemblée des femmes entend mener ses actions et ses combats féministes.

A cela vient s'ajouter la perspective des élections présidentielles et législatives de 2017 dont l'issue est incertaine pour notre démocratie; je pense à la montée en puissance de l'extrême-droite, et du Front National, déjà bien installé dans tout le Sud-Est et le Nord de notre pays. Deux régions, le Nord et PACA ne sont plus pilotées que par la droite et l'extrême droite, la gauche est complètement absente des hémicycles, et c'est très préoccupant. Et nous avons entendu les menaces d'une Marion Maréchal-Le Pen contre le Planning Familial, auxquelles Naïma a fait allusion tout à l'heure.

Pour nous féministes, il est indispensable de défendre les acquis qui sont les nôtres : place des femmes en politique, parité gouvernementale, Ministère des droits des femmes, Haut Conseil à l'Egalité des Femmes et des Hommes, prise en charge de la contraception et de l'avortement, reconnaissance du métier de sage-femme, loi sur la prostitution, avancées sur la protection des femmes contre les violences, mobilisation nationale contre le harcèlement sexuel et dans tous les lieux, loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, dont tous les décrets sont maintenant passés, loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, tous acquis importants, cohérents, du quinquennat de François Hollande depuis 2012, dont nous parlerons demain.

J'en viens au panorama des droits des femmes en 2016; j'évoquerai, après la question des violences, la parité politique, l'égalité professionnelle et la santé, avant d'aborder le plan international.

Point essentiel de nos engagements, la lutte contre les violences sexuelles, dans toute son infâme déclinaison, meurtre, viol, harcèlement, prostitution, a été depuis l'année dernière à la une des médias presque toutes les semaines. L'affaire Jacqueline Sauvage en faveur de laquelle nous nous sommes toutes mobilisées est emblématique des combats qui restent à mener.

Jacqueline Sauvage, 68 ans, a été condamnée deux fois à 10 ans de réclusion pour le meurtre de son mari qui depuis plus de 40 ans la battait et qui avait violé ses filles. En 1ère instance en octobre 2014, puis en appel le 3 décembre 2015. Le 31 janvier 2016, le Président François Hollande accordait une grâce présidentielle partielle à Jacqueline Sauvage. La pétition initiée par son comité de soutien à la tête duquel se trouvait, entre autres, notre amie **Eva Darlan**, avait recueilli plus de 430 000 signatures, dont les nôtres.

Vendredi 12 août nous avons appris avec stupéfaction que, par décision du juge d'application des peines de Melun, elle ne serait pas remise en liberté. Que reproche le juge à Jacqueline Sauvage ? Sa dangerosité ? Non. Il lui reproche «De ne pas avoir confirmé qu'elle avait finalement choisi de commettre ces faits et de ne pas assez s'interroger sur son acte» et ajoute, dans un paragraphe assez surprenant: « L'importante médiatisation de l'affaire rend difficile une authentique démarche de réflexion pour Madame Sauvage qui est encouragée à se cantonner dans un positionnement exclusif de victime sans

remettre en question son questionnement psychique personnel et sans s'interroger sur sa part de responsabilité dans le fonctionnement pathologique de son couple».

Que fallait-il qu'elle fasse? Qu'elle interdise que l'on se mobilise pour la défendre? Qu'elle s'estime responsable d'avoir été 40 ans tabassée? Comme si ce n'était pas, justement, parce qu'elle ne se reconnaissait alors pas comme victime qu'elle n'avait pas dénoncé son bourreau!

Comme le dit l'Association Femmes Solidaires : « Pour reconnaître Jacqueline Sauvage d'abord comme une coupable plutôt qu'une victime, il faut continuer de considérer dans cette société, que les femmes sont condamnées à subir dans le silence les injonctions de la domination masculine [...] Quand la justice bafoue Jacqueline Sauvage, ce sont toutes les femmes qui sont bafouées.»

Une nouvelle pétition demandant la grâce totale au Président de la République, est lancée le 12 août ; elle avait recueilli le 19 août 210 000 soutiens.

On aurait tort de croire le point de vue du juge isolé. Une contre-pétition, il est vrai signée de 35 noms seulement, vole à son secours, pour le maintien de Jacqueline Sauvage en prison, au prétexte qu'il n'y a pas eu de plainte et que les violences subies par cette femme et les viols commis sur ses filles n'ont jamais été prouvés par l'enquête. De même le médiatique magistrat retraité, Philippe Bilger, fondateur de l'Institut de la parole et grand soutien d'Éric Zemmour, n'a pas de termes assez durs pour dénoncer « la médiocrité de la défense », fustiger les associations féministes « à la fois vindicatives et ignorantes », ridiculiser « un comité de soutien qui aurait prêté à rire avec sa composition médiatico-mondaine et ses décrets péremptoires », « ses soutiens ridicules ou néfastes », etc... Merci, Merci, M. Bilger, nous vous saluons bien.

Un temps désemparée, Jacqueline Sauvage a décidé le 20 août de faire appel, ainsi qu'elle en a la possibilité, le parquet ayant émis des réquisitions favorables à sa remise en liberté. A nouveau nous serons attentives et mobilisées.

Allons plus loin. Dès la première mobilisation en faveur de Jacqueline Sauvage, l'Assemblée des Femmes avait fait remarquer que, aux termes de la loi du 6 août 2012, les associations peuvent saisir la justice dans un cas de violences faites aux femmes, exclusivement avec l'accord de la victime, contrairement à ce qui peut se passer pour un enfant ou un fait de racisme: « *Toutefois*, dit en effet le texte, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de la victime. Si celle-ci est un majeur en tutelle, l'accord doit être donné par son représentant légal. »

Nous proposons donc que les associations dédiées, qui dans leurs statuts se sont donné la possibilité d'ester en justice, puissent également exercer les droits de la partie civile, sans avoir l'aval de la victime, laquelle trop souvent n'est pas en mesure de le faire. De même, nous devons exiger la formation des magistrats qui instruisent ces affaires.

Quid de la parité politique ? Rien de bien neuf depuis les dernières élections départementales de 2015 qui ont largement amélioré la proportion de femmes élues, et les régionales qui l'ont confortée, sans pour autant enlever aux hommes leur leadership sur les exécutifs. 17,6% de femmes, soit 3 femmes, sont présidentes de régions (contre 7,7 en 2010), 9,9% présidentes de départements, soit 10 femmes (contre 5% en 2011) et 16% sont maires (contre 13,8% en 2008). A p'tits pas! A p'tits pas, n'est-ce pas ?

Le changement de pilotage politique de certaines collectivités territoriales a fragilisé des associations féministes. Ce sont des locaux qui sont enlevés, comme c'est le cas pour « Femmes

Solidaires » à Bobigny, ce sont des programmes « Pass-Contraception » arrêtés, ce sont des subventions qui sont tronquées. Ce sont des objectifs de gestion collective des moyens, les fameuses mutualisations, qui sont imposés, vieux rêve d'élu.e.s qui n'ont pas bien mesuré le travail de terrain des associations. Et en effet que signifie mutualiser le travail pour des associations, éloignées de 50 kms, qui s'adressent à des publics différents ? Sinon la diminution effective du service au public.

Il reste, à l'horizon de 2017 le point noir des législatives: il n'y a aucune raison pour que la parité progresse puisqu'aucun dispositif neuf et efficace n'a été mis en place, sinon le doublement des pénalités en cas de déficit de parité pour les partis récalcitrants. Et on a vu depuis 2004 que les partis préfèrent payer que donner leur investiture à des femmes. La parité, décidément, cela ne va pas de soi!

On voit bien comment **Nathalie Kosciusko-Morizet**, candidate déclarée de son parti à la primaire des présidentielles de Les Républicains en novembre, peine fin août à obtenir ses parrainages, ce qui signifierait une primaire à droite sans une seule femme! On voit comment **Marylise Lebranchu**, briguant le mandat de questeure de l'Assemblée Nationale (il y a 3 questeurs dont une femme, **Marie-Françoise Clergeau**), se voit vertueusement remettre à sa place par l'argument : « *Deux femmes socialistes questeures, ce n'est pas possible*! » auquel elle réplique avec justesse et humour : « *Quand c'était deux hommes, ça ne gênait personne*! »

Voilà en outre les machos dans les starting blocks pour détricoter le dispositif de l'interdiction du cumul des mandats, prévue pour 2017, qui favorise automatiquement la parité et l'émergence de femmes (mais aussi de nouveaux venus) en politique. Contesté par une opposition de droite sans vergogne, il l'est aussi par certains grands élus de gauche, 11 sénateurs, pas plus vergogneux, qui, en l'occurrence ne craignent pas de perdre toute grandeur pour défendre leur petit pré carré!

Pourtant de bons signaux ont été envoyés avec un gouvernement Valls-3, une nouvelle fois paritaire (8 femmes sur 17 ministres, 7 femmes sur 14 secrétaires d'état), et le retour d'un vrai ministère de plein exercice dédié aux droits des femmes ; même si, complété par les familles et l'enfance, il a suscité un temps des craintes et des critiques justifiées. Nous en parlerons sans doute demain avec la ministre **Laurence Rossignol** elle-même.

Je partage bien sûr la satisfaction générale à ce sujet, et n'oublie pas le travail accompli par le tandem des deux précédentes ministre et secrétaire d'Etat, **Marisol Touraine** et **Pascale Boistard**, que nous avons accueillies ici même en 2014 et 2015.

**Du côté de l'égalité professionnelle**, d'après l'INSEE, le salaire des femmes dans la fonction publique qui était de - 14,7% par rapport à celui des hommes, en 2013, est en 2014 de - 14,6%. Je vous l'accorde, + 0,1%, c'est encore des petits pas. En revanche, dans le privé l'écart de salaire monte à -31,1% et - 39,5% (activités financières et d'assurances), mais il n'est que de -1 ,5% dans la construction. Quant au taux des retraites des femmes, il est toujours aussi désespérément bas (-37%). Pourtant, le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes. Quant au rapport de situation comparée, le RSC, supprimé par la loi Rebsamen, sur lequel nous avions l'an dernier interrogé la ministre, il n'a toujours pas été rétabli.

**Sur le plan de la santé**. Quand on parle de santé des femmes, on vous répond souvent durée de vie. « Et là alors, les femmes, avec une espérance de vie de 85 ,6 ans contre 79 pour les hommes, de quoi vous plaignez-vous ? »

Santé et durée de vie sont 2 choses différentes. D'abord si l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, elle est de 64,4% pour les femmes et de 63% pour les hommes. Ce qui ne fait pas une différence notable. Puis les maladies cardio-vasculaires, en lien avec les habitudes de vie des femmes qui se rapprochent du modèle masculin, stress au travail, double voire triple journée, consommation de tabac, etc..., sont devenues la 1ère cause de mortalité des femmes ; elles sont en hausse : + 17, 9% entre 2002 et 2008, alors que pour les hommes elles ont baissé de - 8,20% dans la même période<sup>4</sup>.

En France, à la différence d'autres pays comme la Suède et le Canada, nous n'avons pris conscience que très tardivement de la nécessité de considérer sur ce plan les femmes et les hommes comme des individus différents, et de mettre en place une **médecine de genre**: de revoir, en intégrant les spécificités biologiques des femmes et des hommes (hormones, répartition graisse et muscles, os), diagnostics, prise de médicaments, recherche spécifique, avec ses conséquences sur l'industrie pharmaceutique.

Pour plein de bonnes et de mauvaises raisons aujourd'hui, les tests des médicaments sont par ex. pratiqués en 4 séries successives sur 30% de femmes seulement, y compris les médicaments réservés aux femmes. Quid des médicaments généralistes, de type cardiovasculaires ?

Bien souvent, en outre, les affections ou les syndromes douloureux strictement féminins ne sont pas pris en compte. Pour exemple la très douloureuse affection qui touche 1 femme sur 10 entre 20 et 40 ans, l'endométriose - il s'agit d'un reflux de sang vers le ventre par les trompes au moment des règles.

Bien souvent les femmes les plus pauvres restent éloignées des soins. C'est le sujet d'un rapport à l'étude de la commission santé du HCEF/H. Le cas des territoires ultra-marins est à cet égard à considérer précisément. La Ministre des Outre-Mer, **George Pau-Langevin**, ne manquera pas de nous en parler.

Dans le reste du monde, la situation des femmes, malgré des avancées, du moins dans certains pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, n'est pas sans nous faire frémir.

Nos amies féministes sont partout victimes de menaces et de harcèlement judiciaire. Je pense à nos amies marocaines, qui nous alertent sur les viols impunis, sur les violences et le harcèlement dont les femmes sont victimes dans la rue et sur les plages,

Je pense à **Djemila Benhabib**, au Canada, dont Laure Caille nous parlera tout à l'heure et dont le livre, « *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident »*, préfacé par Yvette Roudy, est ici sur la table de librairie.

Je pense à la lumineuse députée travailliste, **Joe Cox**, assassinée au moment du référendum britannique sur le Brexit, parce qu'elle faisait campagne contre la sortie de la Grande Bretagne de l'Europe,

Je pense aux 10 femmes éthiopiennes soutenues par Femmes Solidaires dans leur grève de la faim pour dénoncer les viols dont elles ont été victimes par l'armée éthiopienne, et que nous sommes allées rencontrer près de Paris.

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source: ministère DDF

Je pense à la romancière et poétesse turque de 49 ans, dont 3 romans ont été publiés chez Actes Sud, **Asli Erdogan** (elle n'a rien à voir avec le président turc du même nom), arrêtée ces jours derniers.

Je pense enfin à **Homa Hoodfar**, anthropologue canado-iranienne, détenue au secret dans la prison Evin de Téhéran, en Iran depuis le 6 juin pour avoir créé le réseau féministe international, *Femmes sous lois musulmanes*, dont le but est de soutenir le combat des femmes et de promouvoir l'égalité dans un contexte musulman.

Nous prenons la mesure de cette oppression obscurantiste lorsque nous voyons les images des habitant.e.s de Manjib en Syrie, occupée par l'Etat Islamique et libérée par les courageuses troupes kurdes et la coalition internationale, brûler leurs burkas, couper leur barbe, et fumer une cigarette. Comment ne pas nous sentir solidaires des femmes et des hommes qui se libèrent de cette oppression ? J'ai vu, nous avons vu de nos yeux en 2002 ce qu'était la libération des afghan.e.s du joug taliban en 2002. **Sabine Jullian**, présente dans cette salle, qui était alors avec nous, peut en témoigner : c'était la même chose.

Toutes ces femmes se battent en 1<sup>ère</sup> ligne contre l'obscurantisme, contre l'oppression et pour la liberté. Elles se battent pour elles, elles se battent pour leurs amies et leurs compagnes, elles se battent pour leurs filles et leurs garçons.... Pardonnez-moi si je manque d'intérêt pour le burkini.

• La Turquie, pays de notre amie **Pinar Selek**, nous inquiète particulièrement. Sous couvert de répression d'un coup d'état avorté, il a été procédé à 6000 arrestations, 42 journalistes sont sous le coup d'un mandat d'arrêt, 29 maisons d'édition ont été fermées en juillet. Comme souvent, cela s'accompagne d'une oppression spécifique contre les femmes, qui est une instrumentalisation politique de leur corps.

Le taux de fécondité en Turquie en 2015 était de 2,05 enfants par femme, mais qu'importe : le président turc Recep Erdogan a 4 enfants et les Turques doivent suivre son exemple. Afin d'augmenter la population de la Turquie et conforter sa puissance économique, la pilule du lendemain n'est plus distribuée sans ordonnance et Erdogan répète qu'une femme doit avoir "au moins trois enfants", sous peine d'être perçue comme "incomplète" et "rejetant sa propre humanité". La maternité est, dit-il, « une condition essentielle pour être une femme accomplie ». La Première dame turque, Emine Erdoğan, en bonne auxiliaire, vantait au mois de mars les mérites du harem qu'elle qualifiait « d'école pour préparer les femmes à la vie". Il faut oser !

- En Iran, la répression dont font l'objet les personnes militant en faveur des droits des femmes, assimile les initiatives liées aux droits des femmes à des activités criminelles menaçant la sécurité nationale, elle s'est, d'après *Amnesty International* le 10 août 2016, intensifiée depuis le début de l'année. Deux initiatives locales étaient ciblées : un site Internet « *Feminist School* », l'École féministe, sur lequel sont publiés des rapports et des articles sur des questions féministes et sur l'état des droits des femmes en Iran et à travers le monde et la campagne « *Change the Masculine Face of Parliament* », Changer la face masculine du Parlement, lancée avant les élections. Le 26 juillet, le magazine « Zanon e Emrooz », Femmes d'aujourd'hui, a suspendu ses activités.
- Au Brésil, en mai dernier, la présidente **Dilma Roussef** a été démise de ses fonctions par une coalition de sénateurs. Les féministes brésiliennes nous appellent à « la soutenir, en dénonçant le coup d'état perpétré par un gouvernement de droite, sexiste, raciste, liberticide, qui bénéficie de la

complicité des médias, criminalise les mouvements sociaux ». Dilma Roussef dérangeait beaucoup. Ne s'était-elle pas engagée en faveur du droit à l'avortement ? Elle a retrouvé contre elle une coalition de toutes les églises, non seulement l'église catholique, mais aussi l'église évangéliste dont le public est en hausse considérable, alliées pour l'occasion à la droite, arcboutées contre les droits des femmes qui font le ciment de leur union.

- En Europe, les irlandaises et les polonaises sont toujours interdites d'avortement.
- Quant aux Etats Unis, la mortalité des femmes pour grossesse dans certains états, à la suite de la suppression des centres de planification familiale, reste un énorme problème, et il faudra à Hilary Clinton, si elle est élue en novembre, beaucoup de détermination pour venir à bout de ce fléau.

J'aimerais terminer ce panorama sur une note positive en revenant à notre pays.

Réjouissons-nous que les combats passés aient porté leurs fruits ; réjouissons-nous pour toutes les petites filles, qui maintenant au sortir du collège ont dépassé les garçons : 86% des filles maîtrisent les savoirs de base en français contre 72% des garçons ; en sciences, c'est 81% des filles contre 76% des garçons.

Disons et redisons l'importance de l'éducation, saluons le rapport du HCEF/H sur l'éducation à la sexualité (dont la rapporteure est, aux côtés de **Danielle Bousquet**, **Françoise Laurant**, ancienne présidente du MFPF et une des membres fondatrices de l'ADF), remis aux ministres de l'éducation et des droits des femmes en juin.

Et justement voilà deux belles histoires qui nous montrent que malgré tout, dans les domaines dont elles étaient exclues, les femmes font une percée sans précédent. Savez-vous qui sont la française **Emmanuelle Charpentier**, 48 ans, et l'américaine **Jennifer Doudna**, 52 ans ? Ce ne sont pas les médaillées d'or de Rio. Et d'ailleurs les françaises - il faudrait toutes les citer - ont été formidables aux Jeux Olympiques.

Ce sont deux chercheures généticiennes dont la découverte, appelée CRISP-Cas9, est en train de révolutionner la génétique. Calqué sur le système de défense de certaines bactéries contre des attaques virales, ce procédé permet d'inhiber, modifier ou remplacer un ou plusieurs gènes, directement dans une cellule ou un organisme avec une précision et une rapidité inégalées jusque-là. Elle permet de « réparer » l'ADN par un copié-collé, si vous voulez. Découverte majeure, aussi importante me dit-on que celle de l'ADN.

Emmanuelle Charpentier a fait toute sa carrière hors de l'hexagone. Installée en Suède depuis 2009, elle a conduit en collaboration avec Jennifer Doudna les travaux qui les ont conduites à leur découverte en 2012. Elle dirige aujourd'hui l'Institut Max Planck à Berlin. Depuis 2012, et en 4 ans, des laboratoires partout dans le monde se sont emparés de cette méthodologie qui a fait avancer la génétique à grands pas. Emmanuelle Charpentier pense que cette technologie ouvre la porte à la thérapie génique, et en particulier à la guérison des maladies du sang et de certains cancers, par exemple à la drépanocytose et la mucoviscidose. 35 prix ont couronné conjointement les deux chercheures, dont tout récemment, le Prix « Les femmes et la science », de la fondation l'Oréal. Elles sont considérées comme « nobelisables ».

Emmanuelle Charpentier ne se détermine pas précisément comme féministe et n'est pas convaincue du bienfondé de la discrimination positive en faveur des femmes dans la recherche... Nobody is perfect!

Et comme nous le savons, on ne naît pas féministe, on le devient.

Son histoire est celle d'une femme du XXIème siècle, née en 1968. Elle me donne l'occasion d'évoquer - autres temps, autres mœurs - une autre femme chercheure du XXème siècle, **Marthe Gautier** née en 1925. Vous allez comprendre pourquoi.

Issue d'un milieu modeste, Marthe Gautier est reçue en 1950 à l'Internat de médecine (2 filles sur 80 nommés). Elève du Professeur Robert Debré, elle fait un stage à Harvard en 1955, où elle apprend la technique de la culture de cellules. A son retour en France - elle est alors cheffe de clinique à l'hôpital Trousseau - elle consacre ses après-midis libres à la recherche. Son « patron », le professeur Raymond Turpin, qui travaille sur les malformations, et en particulier la trisomie 21, lui confie la responsabilité de développer des cultures cellulaires ; il a l'intuition du lien entre mongolisme et anomalie chromosomique. Elle monte, seule, son laboratoire de cytogénétique, et à partir de ses cultures de cellules, parvient à comparer le nombre des chromosomes des cellules d'enfants atteints de la trisomie 21 avec celui d'enfants « sains ». En mai 1958, elle compte 46 chromosomes dans le 2<sup>nd</sup> cas (enfants sains), et 47 dans le 1<sup>er</sup>. Elle a scientifiquement mis en évidence l'anomalie de la trisomie 21. C'est une première mondiale.

Dans le service du professeur Turpin, il y a un jeune médecin de 32 ans, Jérôme Lejeune, stagiaire au CNRS. Il vient de temps en temps regarder les lames des cultures de cellules de Marthe Gautier, puis lui propose, car elle ne possède pas de photo-microscope, de prendre des clichés. Elle accepte et lui confie ses lames.

Plus de nouvelles jusqu'en 1959, date à laquelle, Jérôme Lejeune, sans la prévenir, présente ses résultats dans un congrès à Montréal en s'en attribuant la paternité.

De retour en France, Jérôme Lejeune presse Turpin et Marthe Gautier de publier ces résultats, qui paraissent dans la presse scientifique avec, en 1<sup>er</sup> signataire, Jérôme Lejeune, en 2<sup>nd</sup> Marthe Gautier, dont le nom a été transformé en Marie Gauthier, et Raymond Turpin. Vous pensez, une femme !!! Déjà bien qu'elle soit 2<sup>ème</sup>!

Marthe Gautier dira : « Je suis blessée et soupçonne des manipulations, j'ai le sentiment d'être la découvreuse oubliée. » Pour elle, « jeune femme dans un monde masculin, simple fille de paysans », ainsi qu'elle se décrit, le combat est trop lourd : en 1960, elle revient à la cardiopathie, sa vocation première, où d'ailleurs elle continuera à faire progresser la connaissance.

Le jeune médecin expert en tours de passe-passe devient professeur de médecine, reçoit seul le prix Kennedy doté de près de 200 000 NF pour « sa » découverte de la trisomie 21. Il se fait le champion de l'opposition au dépistage de la trisomie in utero, afin d'empêcher les IVG. Il meurt en 1994.

En 1996 la *Fondation Jérôme Lejeune* est créée, afin de lutter contre la trisomie, mais aussi - ce sont des catholiques intégristes - afin de lutter contre l'avortement. Toutes les fées se penchent sur le berceau de la toute jeune fondation qui obtient en moins d'un an la RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) - quand il faut en moyenne 4 ans aux autres fondations et associations pour l'obtenir -. Il est vrai qu'Hervé Gaymard, gendre de Lejeune, était alors Secrétaire d'état à la santé. La fondation s'engage en 2014 dans une bataille rangée contre le Mariage pour tous, puis la soi-

disant théorie du genre. La chargée de communication de cette Fondation, Ludivine de la Rochère, est par ailleurs présidente de la Manif pour tous.

Et Marthe Gautier ? En 2009, 50 ans après sa découverte - elle a alors 84 ans - elle publie dans La Recherche un article retentissant, relatant l'histoire de sa découverte. Pour la *Fondation Jérôme Lejeune* qui a entrepris une démarche de canonisation du grand homme, elle est devenue celle qu'il faut faire taire.

Le 31 janvier 2014, la Fédération française de génétique humaine attribue à l'unanimité de son Comité Scientifique son Grand Prix à Marthe Gautier, 88 ans. La remise du prix aura lieu à Bordeaux. Or, au moment où le prix doit être remis, en manière de menace, des huissiers sont envoyés par la *Fondation J. Lejeune* pour enregistrer le discours de Marthe Gautier. Affolés, les organisateurs de la manifestation la somment de ne pas prendre la parole, lui demandent de rendre son badge d'accès à la salle ; elle est cantonnée dans son hôtel et la médaille lui est remise dans un sac en plastique, au moment de prendre le train pour rentrer à Paris.

En septembre 2014, le Comité d'éthique de l'INSERM, piloté par le professeur Hervé Chneiweiss, sous la pression de biologistes indigné.e.s, rend un avis qui restitue la contribution majeure de Marthe Gautier, au rebours du discours de la fondation Lejeune. A cette occasion, ce Comité rappelle que le 1<sup>er</sup> signataire d'une contribution scientifique doit être celui ou celle qui a fait le travail. Grande reconnaissance à venir pour les femmes de science!

Enfin Marthe Gautier est élevée à la dignité d'officier de l'ordre de la Légion d'Honneur en 2014, par décision du Président de la République, François Hollande, et sans passer par le grade de chevalier. Nomination qu'elle accepte, après l'avoir refusée plusieurs fois, expliquant qu'elle l'a cette fois acceptée « par indignation à l'égard de la fondation Lejeune ». Les insignes lui sont remis par Claudine Hermann présidente de *Femmes et Sciences*. Comme quoi, l'histoire n'est jamais finie! Deux parcours de femmes scientifiques, deux itinéraires de leur temps. Mais sans les Marthe Gautier, il n'y aurait sans doute pas d'Emmanuelle Charpentier!

Au terme de ce panorama, écoutons encore **Benoîte Groult**, qui écrivait en 1975 dans « *Ainsi soitelle* », « Quel pouvoir n'aurions-nous pas pourtant si nous découvrions que nous sommes solidaires ? Si des siècles de sujétion et de complexes d'infériorité et le poids d'un modèle imposé de féminité ne nous paralysaient plus devant une action désormais possible ? Si notre presse nous aidait à sortir du stéréotype puéril, ravissant et frivole dans lequel on s'obstine à reconnaître l'éternel féminin ?

Mais il faudra beaucoup de temps et beaucoup de féministes encore pour soulever le couvercle de plomb. Nous n'avons gagné que des batailles locales ; les mentalités n'ont pas vraiment changé. »

Je vois ici, chèr.e.s ami.e.s, dans cette salle, à côté des membres de l'Assemblée des Femmes et d'ECVF, des représentant.e.s d'autres associations, *Le mouvement du Nid, les Libres Marianne*, le *Planning Familial*, Le *CNIDFF*, *l'Amicale du Nid*, *Osez le féminisme* (qui vient de terminer son Summer Camp à Aix), *Les Chiennes de Garde*, *la Coordination Lesbienne de France*, *l'ANCIC*, *le CoRP*, *la Fédération Solidarité Femmes*, *Solidarité Femmes Bassin*, *la Fondation Scelles*, *Du côté des femmes de Cergy*, et je dois en oublier, excusez-moi,

Je vois des militant.e.s et des élu.e.s, socialistes, communistes, d'Europe-Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du MODEM, du FRONDEM, du PRG, du MRC,

Ce qui nous réunit toutes et tous, c'est le féminisme, le féminisme comme courant politique, et je me dis que plus que jamais nous devons travailler ensemble, nous engager ensemble. Prouvonsnous, chèr.e.s am.i.e.s, que le moment est venu, et que oui, chère Benoîte, nous sommes prêtes à changer les choses!

« Cet enfant, l'enfant de cette nuit, C'est demain! dit le poète persan, Personne ne sait ce qu'il sera Comment il sera. »

Chèr.e.s ami.e.s, faisons en sorte ensemble de construire ensemble un demain féministe et solidaire.

# **SÉANCE INTRODUCTIVE**

## « La marchandisation du corps des femmes »

Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEF/H, vice-présidente de l'ADF, Françoise ASSUS-JUTTNER, avocate, Présidente de l'association française des femmes des carrières juridiques

Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'Amical du Nid, professeure d'économie

#### **Danielle BOUSQUET**

En 2015-2016, les attaques contre les droits fondamentaux des femmes se sont multipliées partout en Europe et dans le reste du monde. Et nous savons que ce n'est pas sur le point de s'arrêter.

Notre université d'été est consacrée à la marchandisation du corps des femmes au plan national et au plan mondial, tout simplement parce que la mondialisation existe aussi, bien évidemment, pour le corps des femmes et je vais prendre un seul exemple, celui de la prostitution.

Comment en effet peut-on parler de la prostitution seulement en France ou au plan européen, alors que l'on sait très bien que la prostitution relève de mafias organisées au plan international et mondial ?

En France, le corps des femmes reste encore l'enjeu de combats qui ne sont pas complètement tranchés. Ce sujet est encore largement instrumentalisé, il ne prend pas en compte la réalité des femmes et les droits humains des femmes, mais ça touche aussi, essentiellement les femmes les plus pauvres, les plus démunies sans qu'il y ait à leur propos la moindre réflexion qui soit humaniste ou féministe.

Durant ces deux journées, nous allons nous interroger avec l'aide de spécialistes qui sont là et que je remercie d'être là, spécialistes en droit, en économie ou en médecine, grâce à la présence également de responsables associatifs qui sont bien évidemment spécialistes comme on le sait, et de parlementaires, sur des sujets dont nous voyons concrètement les conséquences chaque jour autour de nous. Il en va ainsi de l'avortement, il en va ainsi de la procréation médicalement